

# REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

## « Eau du Grand Lyon - la régie »

Conseil d'administration du lundi 24 octobre 2022

- Procès-verbal de la séance établi conformément à l'article L2121-15 du CGCT -

### État de présence

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
<b><i>Collège des représentants issus du Conseil de la Métropole :</i></b>					
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre		X		Florestan GROULT
COIN	Gisèle		X		Emilie PROST
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard		X		Anne GROSPERRIN
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd	X			
PROST	Emilie	X			
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole	X			

- Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14
- Date de convocation du Conseil d'administration : 18 octobre 2022
- Secrétaire de séance : Anne REVEYRAND
- Rapporteurs : Christophe DROZD, Directeur de la régie  
Arnaud DENUDT, Responsable commande publique et affaires juridiques

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Anne REVEYRAND est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 24 octobre 2022**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**3. Approbation et autorisation de signature d'avenants procédant au transfert de trois marchés publics conclus par la Métropole de Lyon au bénéfice de la régie**

**Anne GROSPERRIN** présente les éléments de cette délibération qui vise à transférer 3 marchés publics de la Métropole à la régie :

1. Un marché de travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable,
2. Un marché de travaux électromécaniques et d'automatismes à réaliser sur les réseaux, les stations de pompage, les ouvrages hydrauliques d'eau potable et sur certains ouvrages hydrauliques annexes,
3. Un marché de maintenance et de développement des systèmes d'informations Roselye et Napely permettant de travailler sur la modélisation de la nappe de l'Est Lyonnais.

Ces marchés seront transférés à la régie par voie d'avenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.**

La délibération approuvant le principe de transfert de 3 marchés publics est adoptée à l'unanimité et le Directeur de la régie autorisé à signer les avenants.

**4. Délibération - Approbation et autorisation de signature de l'accord sur le temps de travail**

**Christophe DROZD** présente les nouveaux aspects de l'accord sur le temps de travail avec notamment les volets suivants :

- L'aménagement et l'organisation du temps de travail en continuité des us et coutumes d'Eau du Grand Lyon,
- Le travail à temps partiel,
- Les congés payés avec le maintien des 36 jours de congés payés ouvrés,
- Les congés spéciaux,
- L'absence de systèmes de Récupération de Temps de Travail (RTT),
- L'absence pour le personnel d'EAU DU GRAND LYON de compte épargne temps,

- La possibilité de transfert des CET préexistants pour les agents de la Métropole détachés au sein de la régie au 01/01/2023,
- Les dispositions relatives à l'astreinte, dans le cadre de la continuité opérationnelle,
- Les dispositions relatives au droit à la déconnexion,
- La clarification du travail posté, qui donne la mesure des spécificités en place pour les salariés du poste de commande.

**Laurence CROIZIER** demande si l'on reprend l'organisation de Veolia avec 36 jours de congés payés sans réduction du temps de travail.

**Christophe DROZD** répond qu'il y a une stricte reprise de l'organisation du temps de travail existante chez Veolia. Les agents d'Eau du Grand Lyon ont un volume d'heure annuel de 1 519h.

**Laurence CROIZIER** demande la confirmation de la perte des RTT des agents de la Métropole ?

**Christophe DROZD** confirme que les agents de la Métropole vont entrer dans les cycles du travail de la régie qui reprennent l'application des 35h par semaine et ne leur permettront plus de bénéficier de RTT. Ils passeront de 1 607 heures obligatoires au sein de la Métropole à 1 519 heures à la régie.

**Anne GROSERRIN** indique qu'il y aura d'autres accords à venir, notamment suite aux échanges et aux négociations avec les organisations représentatives du personnel, une fois qu'elles auront été désignées en 2023.

**Anne GROSERRIN soumet la délibération aux votes.**

L'accord est approuvé à l'unanimité et le Directeur de la régie est autorisé à le signer.

5. **Approbation et autorisation de signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la régie au SYTRAL pour les travaux de dévoiement de réseaux dans le cadre des travaux d'aménagement du tramway T6 Nord**

**Arnaud DENUDT** présente les éléments de cette délibération.

Il rappelle que cette convention a pour objet l'approbation et l'autorisation de la signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la régie au SYTRAL dans le cadre des travaux de la ligne T6.

Le cadre opérationnel concerne la déviation de canalisation nécessaire sur des lignes de tramways et de bus à haut niveau de service, l'objectif étant d'assurer la cohérence et la coordination des interventions simultanées sur les deux réseaux.

Il s'agit d'un dispositif en deux temps. Premièrement, une convention cadre intervient entre le SYTRAL et la Métropole. Elle articule les relations entre la Métropole qui agit au nom de la régie avec le SYTRAL sur le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Elle introduit la clé de répartition suivante :

- Concernant le dévoiement la prise en charge relève du SYTRAL à hauteur de 7,890M€,

- Concernant l'aménagement de réseau ou du renouvellement en opportunité, la prise en charge relève de la Métropole à hauteur de 1,3M€.

**Arnaud DENUDT** précise qu'à l'avenir d'autres conventions suivront et porteront sur les lignes de tramway T9 et T10.

**Anne REVEYRAND** demande si le renouvellement en opportunité des réseaux est bien lié à l'ouverture de la chaussée pour le tramway ?

**Christophe DROZD** confirme qu'il s'agit bien d'une opportunité anticipée qui permet de renouveler en priorité les réseaux lorsqu'ils sont articulés à des projets de développement. Lorsqu'il s'agit de renouvellement non nécessaire, le SYTRAL prend en charge le financement. Lorsqu'il y a un intérêt patrimonial du renouvellement des réseaux, c'est le service public de l'eau potable qui finance.

**Frédéric PEILLON** complète en indiquant que l'objectif est de dévier les réseaux d'eaux potables situés sous la plateforme du tramway pour qu'ils restent exploitables sans interrompre la continuité du tramway

**Pierre-Alain MILLET** indique qu'il serait intéressant de voir comment partager une appréciation globale sur le classement par typologie et en besoin de renouvellement du réseau. Cela permettrait de cibler les urgences et d'investir en fonction. C'est un sujet qu'il faut partager et évoquer en commission d'exploitation.

**Anne GROSPERRIN** confirme que ce sera l'objectif du Schéma directeur et que la Commission d'exploitation aura à travailler ces questions.

**Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.**

La convention est approuvée à l'unanimité et le Directeur de la régie est autorisé à la signer.

## 6. Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat et de prestations avec l'association de la Médiation de l'eau

**Arnaud DENUDT** présente les éléments de la délibération.

Il rappelle qu'il s'agit d'une obligation qui s'impose à tous les professionnels en charge de réseaux. Il s'agit d'offrir un moyen de saisir le médiateur associé à chaque catégorie de biens consommables (eau, électricité, gaz etc.) pour faciliter le règlement à l'amiable des litiges de consommation. Cette convention présente les éléments suivants :

- Elle s'applique à tous les abonnés, particulier ou personne morale,
- Elle est sans limitation de durée,
- Son coût est d'un forfait annuel d'environ 5 600 € par an auquel s'ajoute le coût par dossier instruit (de 130 à 320 €)
- Le Médiateur reçoit une dizaine de dossiers par an.

**Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.**

La convention est approuvée à l'unanimité et le Directeur de la régie est autorisé à la signer.

## Présentation du marché SI usagers cible

**Antoine PODVIN**, assistant à la maîtrise d'ouvrage (Bearing point), présente le marché SI usagers cible et centre de relation usagers.

**Anne GROSPELLIN** remercie Antoine PODVIN pour son intervention et précise que le marché avance bien puisqu'il va permettre d'anticiper la fin du marché de transition avec Veolia.

**Emilie PROST** et ses collègues s'interrogent sur l'écart entre les montants minimum et maximum du marché. Il est difficilement envisageable de passer du simple au triple sur ce marché. Des comparatifs ont-ils été réalisés avec d'autres régies ?

**Anne GROSPELLIN** indique que ce différentiel peut-être dû à la régularité des transformations et des mises à jour des SI. De plus, aujourd'hui, il s'agit vraiment de refaire complètement un SI usagers, sachant que WATERP dans sa version actuelle arrive en fin de course. La version utilisée pour le marché de transition ne sera plus maintenue que pour la régie car Il est en cours d'abandon.

**Christophe DROZD** indique que le montant cible estimé est d'environ 7M€. Il y a eu un benchmark, on a ainsi pu travailler avec Bordeaux qui vient d'attribuer son SI clientèle, on a également récupéré les coûts de développement, de fonctionnement sur d'autres régies, et sur les coûts que l'on connaît aujourd'hui.

**ANTOINE PODVIN** précise que les montants minimum et maximum correspondent à la fourchette dans laquelle on estime que le marché doit aboutir. La régie s'engage à payer le montant minimum à l'éditeur choisi mais au-delà du montant maximum, toutes offres deviendraient caduques. Dans ce marché, il y a plusieurs postes, tout d'abord la phase projet de 18 mois et ensuite la phase d'exploitation de l'outil. Pour construire ces postes, on s'est vraiment basé sur les comparatifs de Nice, Montpellier et Paris, ainsi que sur l'expertise de M. LEBARBENCHON qui a piloté la mise en place à Eau de Paris à l'époque.

**Emilie PROST** remercie M. PODVIN pour ses explications et demande s'il s'agit bien de phases additionnelles.

**Christophe DROZD** informe que les phases 1, 3 et 4 sont bien des phases additionnelles. Avec une durée de fonctionnement de 4 ans qui peut être prolongée de 2 années supplémentaires ce qui peut induire de sensibles variations du montant final du marché.

**Antoine PODVIN** précise que toutes ces phases s'ajoutent pouvant durer jusqu'à 7,5 ans, ce qui explique aussi ces variations entre un minimum calé sur la durée minimale et le maximum sur la durée maximale.

**Nicole SIBEUD** demande combien de candidatures ont été reçues ?

**Antoine PODVIN** répond que 6 candidatures ont été reçues.

**Christophe DROZD** précise que seules 5 candidatures seront retenues comme précisé dans l'appel d'offre.

**Nicole SIBEUD** s'étonne du laps de temps de seulement 2 mois ½ pour l'analyse des 5 offres.

**Antoine PODVIN** précise que le timing est contraint, l'analyse d'une offre est estimée à 1 semaine, en évitant les mois de décembre et janvier. La passation du marché va être rythmée sur février et mars. Toutefois, les candidatures et les solutions proposées sont rassurantes; car à travers le BENCHMARK, des candidats ayant l'habitude de répondre à des appels d'offres similaires ont été identifiés.

**Christophe DROZD** précise que le benchmark a permis de remonter 5 opérateurs étant capables de proposer des offres qui correspondent aux besoins de la régie. Les 6 candidatures reçues, apportent un panel représentatif de ce que la régie peut espérer obtenir.

**Nicole SIBEUD** demande si un scénario a été réfléchi, au cas où la régie n'arrive pas à mener sa négociation dans les temps impartis ?

**Christophe DROZD** précise que la régie dispose de la prolongation du SI transition qui peut déclencher une prolongation 6 mois permettant ainsi de mener à terme ce marché. Toutefois, le scénario privilégié est celui de tenir les délais.

**Nicole SIBEUD** demande si l'offre sera soumise et votée à la CAO.

**Anne GROSPERRIN** répond que la CAO sera composée dès le mois de janvier.

**Laurence CROIZIER** demande le montant du marché de transition.

**Antoine PODVIN** indique que pour la partie centre d'appel, le montant est de 3M€ par an et pour la partie mise à disposition SI c'est 2M€ par an soit 10 M€ pour les 2 ans.

**Laurence CROIZIER** demande si le choix a été fait concernant l'internalisation ou l'externalisation de la partie centre d'appel et s'il est à ce jour porté par Veolia.

**Antoine PODVIN** indique que cette partie est toujours sous traitée par Veolia dans le cadre du marché de service de transition.

**Anne GROSPERRIN** précise que les membres du CA auront l'occasion d'en reparler.

**Antoine PODVIN** partage et présente le tableau des montants du marché de service de transition.

**Christophe DROZD** informe qu'il se chargera de la diffusion du tableau auprès des membres du CA, toutefois s'il s'agit du bordereau de prix du marché, cette pièce ne sera pas communiquée.

Ce point n'est pas délibéré

## 7. Présentation de la convention d'objectifs - Avancement

Le conseil métropolitain doit délibérer sur cette convention. Les membres du conseil d'administration de la régie auront connaissance très prochainement de cette convention en tant qu'élu métropolitain.

**Nicole SIBEUD** demande la permission d'intervenir et soulève un problème de méthode. Elle demande si la convention a été présentée et dans quel cadre.

**Anne GROSPERRIN** précise qu'il y a un groupe de travail composé d'élus et de l'autorité organisatrice qui travaille sur cette convention d'objectifs depuis des mois.

**Nicole SIBEUD** demande quand les élus de l'opposition pourront travailler sur cette convention d'objectifs.

**Anne GROSPERRIN** précise que cette convention sera débattue en commission thématique.

**Nicole SIBEUD** se questionne en tant qu'élue de l'opposition sur la normalité de la démarche et interpelle sur le fait qu'il s'agit de la première évocation de cette convention en conseil d'administration de la régie et qu'il n'y ait pas eu de réflexion au niveau de la Métropole.

**Anne GROSPERRIN** précise que ce point est une proposition d'information sur le contenu de la convention et non un atelier de travail.

**Nicole SIBEUD** souligne l'absence des élus de l'opposition et demande à ce que la convention soit présentée dans une autre instance pour un vrai travail métropolitain.

Elle demande quand les élus de l'opposition de la Métropole soient informés de ce travail en préalable du conseil d'administration de la régie.

**Anne GROSPERRIN** spécifie qu'il s'agit encore une fois d'une présentation succincte du contenu du document. Le contenu beaucoup plus développé de la convention n'est pas communiqué aujourd'hui dans le respect des formes car il doit être présenté dans son intégralité en instance métropolitaine avant comme prévu.

Elle propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

**Nicole SIBEUD** souhaite que ce point de présentation soit retiré. Elle souhaite que l'information soit faite dans le cadre métropolitain avant d'arriver devant le conseil d'administration de la régie.

**Laurence CROIZIER** indique que le problème concerne la méthodologie. Elle se demande si la présentation de la convention se fera aux élus lors de la commission proximité environnement sans qu'un travail ait été fait en amont ?

**Anne REVEYRAND** demande si par le passé les conventions étaient présentées devant les différents groupes politiques en dehors du contexte des dernières années ?

**Nicole SIBEUD** indique qu'un travail de partage, de dialogue et de débats a été fait lors du précédent mandat.

**Emilie PROST** précise qu'en tant qu'élue de l'opposition habituée à être conviée à toutes les commissions du conseil d'administration, ce qui la surprend c'est qu'elle n'ait pas pu travailler sur cette convention et questionne sur la valeur ajoutée de l'opposition.

**Pierre-Alain MILLET** précise que chacun est libre d'assister aux instances qui l'intéressent. Il s'agit ici de proposer, pour information, une présentation d'un travail en cours au sein de la métropole. Concernant les commissions, personne ne peut faire un reproche sérieux de l'ouverture de la concertation au sein du conseil d'administration. Au sein de la métropole, il y a eu de nombreux espaces de travail sur l'eau. Il invite l'opposition à interpeller les vice-présidents de la Métropole pour demander des changements de fonctionnement. Pour le conseil d'administration, on peut prendre acte que le fonctionnement est complètement ouvert et que les membres du conseil d'administration ont chacun leur place.

**Florestan GROULT** s'inscrit dans les propos de Pierre-Alain MILLET et précise qu'il faut bien distinguer ce qui relève du conseil d'administration de la régie et de la Métropole. Il y a bien un travail métropolitain en cours. L'avantage avec la régie c'est que l'on est en train d'échanger de manière conjointe sur les objectifs, ce qui n'était pas le cas avec le conseil d'administration de Veolia. « La convention d'objectifs, on en parle depuis un moment et vous n'avez pas jugé utile, Mme SIBEUD de demander des informations. »

**Nicole SIBEUD** précise que si elle avait eu connaissance qu'un travail de l'autorité organisatrice était en cours, elle aurait sollicité des informations.

**Anne GROSERRIN** précise avoir présenté l'avancement de la convention d'objectifs lors des conseils d'administrations précédents. « Depuis plusieurs mois, j'ai expliqué que nous étions en train de travailler sur cette mission et lors du dernier conseil d'administration, j'ai demandé à l'autorité organisatrice de vous présenter le travail en cours lors du prochain conseil d'administration. »

**Laurence CROIZIER** relève que ça fait effectivement des mois que sont préparés ces éléments sans que le conseil d'administration en soit informé.

Elle indique que les enjeux de la convention d'objectifs sont stratégiques et importants ce qui nécessitent la participation de la majorité et des élus de l'opposition. Elle rejoint Nicole SIBEUD sur l'avancement de la convention en cours.

**Anne GROSERRIN** précise que les élus présents n'ont pas travaillé sur la convention puisque c'est un travail réalisé par le service de la métropole et la présidence.

**Anne GROSERRIN** demande à clore ce débat et retire ce point de l'ordre du jour. Elle s'excuse auprès des administrateurs et propose de présenter cette convention dans un autre espace ultérieurement.

**Nicole SIBEUD** demande à ce que ce soit dans une scène métropolitaine.

**Anne GROSERRIN** précise après vérification qu'un atelier de travail sur la convention d'objectifs avec tous les groupes de l'opposition a eu lieu le 23 juin 2022.

**Nicole SIBEUD** rétorque que ces temps d'échanges ne traitaient pas de la question des objectifs chiffrés que l'on allait donner à la régie.

**Anne GROSERRIN** indique qu'ils s'appuyaient sur les objectifs chiffrés du cadre stratégique et qu'ils ont été utilisés pour indicateur.

**Nicole SIBEUD** demande s'il y a eu un compte rendu de cet atelier.

**Anne GROSERRIN** indique ne plus savoir si il y en a bien eu.

**Laurence CROIZIER** précise que ça concernait la présentation de la méthodologie.

**Anne GROSERRIN** indique que le cadre stratégique a été abordé et qu'elle vérifiera également s'il y a eu un deuxième atelier.

Ce point est retiré de l'ordre du jour

## 8. ODJ des prochains Conseils d'administration

**Anne GROSERRIN** présente le point sur l'ordre du jour des 2 prochains conseils d'administration.

**Arnaud DENUDT** explique que les ordres du jours sont conséquents et vont probablement nécessiter une prolongation des séances. Après échange, il est caté de tenir les prochains Conseils d'administration Le mardi 29 novembre de 15h30-18h et le mercredi 21 décembre de 10-12h et 13-17h.

Ce point n'est pas délibéré

## **9. Revue de chantiers - Avancées clés**

Christophe DROZD présente les points saillants de l'avancée du projet sur les différents chantiers.

### **Usagers**

Recueil des autorisations de prélèvement : 42 350 autorisations reçues avec un taux d'environ 64% d'ouverture des mails et un taux d'autorisation confirmé de 30 %. La campagne s'appuie sur la communication radio, de l'affichage et une relance courant décembre pour ceux qui n'aurait pas confirmé l'autorisation.

Avec un appui logistique et d'organisation du GRECO et 7 personnes recrutées et formées par Virginie BOUTEMY sur le verbatim.

### **Commande publique**

Attribution des marchés critiques de la première vague en CPAO métropolitaine.

Attribution du marché de réparation de fuite semaine dernière, il s'agit du marché qui permet la continuité de service au 1er janvier 2023.

### **Continuité opérationnelle**

La programmation du plan de bascule qui permet de garantir la continuité au 1er janvier 2023 mais aussi à J+30 et J+ 90 est en cours.

### **Finances**

Construction de la maquette du 1er budget 2023 avec pour objectif de la présenter au prochain Conseil d'Administration lors du débat d'orientation budgétaire. Phase de recette sur le SI financier EKSAE avec tout un enjeu d'interfaçage avec les autres SI métiers, WATERP pour la recette, AGATE pour les travaux et émission des devis, le SI RH pour la paie jusqu'à fin novembre.

### **Ressources humaines**

De nombreux recrutements sont en cours, à la fois coté Eau du grand Lyon et côté régie. Également pour le personnel d'Eau du Grand Lyon, le plan de mobilité se traduira par l'envoi d'un courrier relatif au transfert avec les éléments de rémunération ou statutaires en stabilité ou en évolution. Le SI RH est en cours de recettage avec le déploiement des interfaces de gestion des temps de travail et des absences et de leur intégration dans l'outil.

### **Accompagnement au changement**

Suite à l'analyse d'impact, plusieurs volets ont été identifiés pour accompagner ce changement sur la fin de l'année dans un planning contraint et de poursuivre sur le début d'année 2023 avec l'ensemble du collectif. Vont arriver les formations nécessaires et permettant la bascule, avec environ 2 à 5 jours d'ici la fin de l'année (formation EPIC, Commande Publique, Finances, Webinaire avec l'ensemble des agents prévus pour présentation des différents éléments du point bascule). En parallèle, on poursuit avec la communication interne par le biais d'une newsletter et on envisage un évènement collectif fin janvier pour travailler sur la culture commune au sein de la régie.

### **Systemes d'informations**

Paramétrage et recettage de tous les SI en cours

## Locaux

Les travaux d'aménagement à l'Organdi au Carré de Soie arrivent à terme pour un déménagement fin du mois de novembre. Le positionnement des équipes est en cours, avec un enjeu particulier pour les salariés Eau du grand Lyon afin de ne pas perturber l'organisation personnelle de chacun en cours d'année scolaire ce qui implique une phase intermédiaire de transition jusque décembre 2023.

*Fin de la séance : 15h45*

## Procès-verbal approuvé au début de la séance du 29 novembre 2022

La Secrétaire de séance  
du 24 octobre 2022,



**Anne REVEYRAND**

La Présidente,



**Anne GROSERRIN**